

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

DÉCISION du - 8 DEC. 2017

modifiant la décision du 20 février 2015 modifiée portant nomination
des membres à la commission formation

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2007 portant création d'une commission formation ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2014 instituant des comités techniques au ministère de la culture et de la communication ;

Vu la décision du 4 février 2015 fixant le nombre de sièges attribués aux organisations syndicales représentées à la commission formation ;

Vu la décision du 20 février 2015 modifiée portant nomination des membres à la commission formation,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Le II de l'article 2 de la décision du 20 février 2015 susvisée est modifié par les dispositions suivantes :

II. Au titre de la CFDT-Culture :

- Mme Monique CHAPONNEAUX ;
- Mme Anne-Lise DEVERNAY ;
- M. Philippe MOREL.

Article 2

Le II de l'article 3 de la décision du 20 février 2015 susvisée est modifié par les dispositions suivantes :

II. Au titre de la CFDT-Culture :

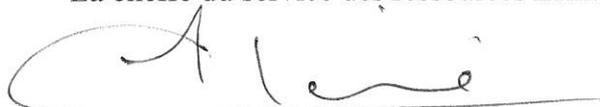
- Mme Marie-Cécile RENAULT-HAURAY ;
- Mme Nadia AMINE ;
- M. Alexis FRITCHE.

Article 3

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la culture.

Fait à Paris, le - 8 DEC. 2017

La cheffe du service des ressources humaines

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Chérie', written over a horizontal line.

Claire CHÉRIE